

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 septembre 2022 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 24  
Votants : 24

Monsieur Patrick GLASSER donne procuration à Monsieur Luc FUCHS  
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ

**4. AFFAIRES FINANCIERES**

**4.3 Subventions**

**4.3.1 OMSAP – Rebond Culturel**

VU le budget de l'exercice ;  
VU la fête au Domaine HAAS, dont les dépenses ont été prises en charge par l'OMSAP ;  
VU subvention de 3 600 € versée à la Ville par la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du rebond culturel ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,  
Excepté Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane DREYER, membres de l'OMSAP ne prenant pas part au vote**

**DECIDE DE VERSER** une subvention de 3 600 € à l'OMSAP dans le cadre du Rebond culturel.  
Les crédits budgétaires sont disponibles au budget de l'exercice sous le compte 6574 "à affecter d'après DCM".

SIERENTZ, le 06 septembre 2022  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI

Le secrétaire,  
Laurence MAIRE

